



Évitez les tentations :

- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent ni des bijoux de grande valeur chez vous : préférez les paiements par virement, carte bancaire, postale ou de crédit
- N'indiquez à personne où se trouve votre argent

- N'inscrivez pas le code secret de vos cartes bancaires et évitez d'utiliser un code trop évident

Prévention :

Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seule(e) – par exemple « veuve X » : mentionnez uniquement votre nom de famille

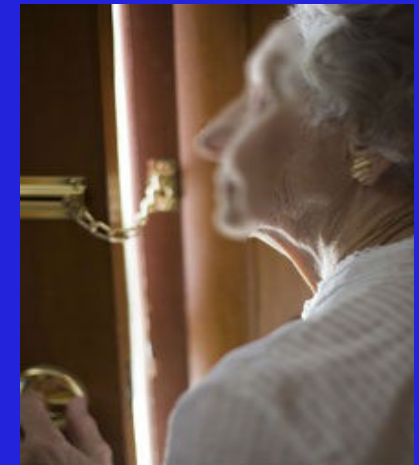
- Méfiez vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à manger ou à boire : ne les laissez surtout pas entrer
- Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leurs marchandises à l'entrée de votre porte (tapis, draperies...) : ce subterfuge est souvent utilisé pour camoufler l'intention de voler.

EN CAS DE DOUTE : ne laissez pas entrer la personne.

SI MALGRÉ TOUT, vous vous êtes fait abuser :

Appelez immédiatement le 17 ou le 112 pour déclarer le vol : ne touchez à rien jusqu'à l'arrivée de la police ; prévenez la banque et faites opposition si un chéquier ou une carte bancaire ont été dérobés.

**N° UTILES : 17 Police/Gendarmerie
112 : Urgences
08 842 846 37 : « 08 Victimes »**



LES VOLS PAR RUSE

Comment ne pas en être la victime



Le vol par ruse est réalisé par une personne qui usurpe une qualité (policier, gendarme, agent de la compagnie des eaux...). Il consiste à se faire passer pour quelqu'un d'autre ou à utiliser une ruse pour pénétrer dans une habitation.



Qui sont les victimes ?

La majorité des victimes des vols par ruse sont des personnes de plus de 70 ans, physiquement plus faibles et souvent peu méfiantes. Elles conservent souvent d'importantes sommes d'argent à domicile, ainsi que des bijoux de valeur.

Qui sont les auteurs ?

Agissant le plus souvent par groupe de deux ou trois, les malfaiteurs sont généralement vêtus de manière soignée voir même en uniforme. Ils font rarement usage de violence. Ils commettent leurs vols généralement pendant la journée.



A quel moment se déroulent les faits ?

Ce type de vols se déroule pendant la journée, notamment entre 10 h 30 et 13 h 00. Le vol par ruse est surtout enregistré en début de semaine, et pratiquement jamais le samedi et le dimanche.

Exemples de vols par ruse en Corrèze

Madame S, âgée de 86 ans, reçoit plusieurs appels téléphoniques d'une personne se présentant comme son conseiller bancaire. La personne au bout du fil prétend rencontrer des difficultés avec sa carte, et demande à la victime de lui fournir la sienne, ainsi que le code secret. Madame S indiquant ne pouvoir se déplacer, un individu se présente peu de temps après à son domicile, se prétendant mandaté par la banque. La victime lui remet sa carte bancaire ainsi que le code secret. La carte bancaire sera utilisée peu de temps après le vol.

Mme D, 84 ans, ouvre sa porte à 8 h 00 du matin à un individu s'étant présenté comme employé de la compagnie des eaux et envoyé pour vérifier une fuite d'eau. Pendant que le faux employé accapare l'attention de la future victime dans la cuisine en faisant couler l'eau dans l'évier, un complice s'introduit dans l'appartement dont la porte n'était pas verrouillée, fouille les autres pièces, et dérobe 1 000 € en espèces.

CONSEILS UTILES

- **Faites-vous installer une chaîne de sécurité** afin de pouvoir discuter avec les visiteurs sans les laisser entrer,
- **Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent ni de bijoux de grande valeur chez vous**,
- **Ne restez pas seuls**, gardez des contacts réguliers avec vos voisins ou des associations,
- **Ayez toujours à portée de main les numéros de téléphone importants** (famille, voisins, police)
- **Pensez à verrouiller votre porte.**



LORSQU'ON SONNE A LA PORTE :

- **Lorsqu'on sonne à la porte, identifiez toujours vos visiteurs** : regardez d'abord par l'oeilleton ou la fenêtre,
- **Prenez garde aux personnes se présentant sous de fausses qualités professionnelles** : policiers, pompiers, agent des eaux, de l'électricité ou du gaz,
- **Demandez à voir la carte professionnelle du visiteur** : un uniforme n'est pas une preuve, un bleu de travail non plus,
- **Evitez de laisser entrer chez vous des personnes inconnues**, et si toutefois vous les laissez entrer, ne les laissez pas sans surveillance.

